LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22400-

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS:

Président: Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (suppléante de Sébastien PUEL, absent), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (suppléant de Jean-François CORDON, absent), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-079

Membres en exercice: 69 Présents: 62 Absents: 7 Pouvoirs: 3

AFFAIRES GENERALES FORMATION DES ELUS – MUTUALISATION – PARTICIPATION DES COMMUNES

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. Les conseils municipal et communautaire ont délibéré sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres (détermination des orientations et des crédits ouverts). En outre, une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Chaque commune comme Lamballe Terre & Mer prennent en charge les frais de formation, y compris de déplacement et de séjour, pour leurs élus. Toutefois des formations peuvent être mutualisées à l'échelle communautaire par un portage par Lamballe Terre & Mer afin d'en faciliter leur organisation. Dans ce cadre, Lamballe Terre & Mer refacturera aux communes le coût de formation des élus municipaux selon le calcul suivant : montant de la prestation (y compris les repas) x nombre élus de la commune/le nombre total d'élus inscrits.

Après en avoir délibéré:

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le principe d'un portage par Lamballe Terre & Mer des formations mutualisées,
- DECIDE de facturer aux communes le coût de la formation selon la formule définie ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE: Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021
Pour le Président absent,
Le 1er Vice-président
Philippe HERCOUET